

Compte-rendu de la réunion du 16 janvier 201à

1. Personnes présentes

Devaux Maïté	Stop Linky Bayonne,	
Richard Jean-Claude	Stop Linky Bayonne	richard_jean-claude@orange.fr
Lacombre Philippe	CALA	plexyz@free.fr
Charioux Michel	CALA	mchx@hotmail.fr
Pierart Patrick	Stop Linky Bayonne	stoplinky_bayonne@yahoo.com
Lavictoire José	Cade	mjl.lavictoire@orange.fr

2. Lettre au Sous-Préfet

Compte tenu qu'une lettre a été adressée au Préfet par Cala, et d'autres collectifs été associations anti Linky du Pays basque la question de savoir si la demande d'une réunion était justifiée.

Les sujets que l'on demande d'aborder en présence du Préfet sont plus nombreux que ceux abordés dans la lettre précédente.

Donc cette lettre est toujours justifiée, un projet a été proposé et il s'agit maintenant de l'amender avant envoi.

3. Anglet

La tentative d'installation des compteurs dans un immeuble en copropriété a avortée, le Syndic ayant refusé l'intrusion d'Enedis dans la copropriété.

M. Lacombre va récupérer des informations complémentaires.

4. Nouveau modèle de lettre de refus

Nous allons essayer de tester une nouvelle lettre de refus qui utilise les notions de servitude et d'usufruit comme rappelé chez ACE en <http://ace.hendaye.over-blog.fr/2018/11/nouvelle-lettre-de-refus-linky-nouvel-angle-de-defense.html>

Le modèle de lettre est disponible à cette adresse : <https://docs.google.com/document/d/151lGoLDGtf97cxvUpfdEi9SRNoSakFG-Dl4xg8vtTw/edit>

5. Consentement de l'utilisateur pour la collecte des données.

La CNIL confirme qu'en ce qui concerne le traitement des données personnelles, leur collecte et l'utilisation des données de consommation fines par le gestionnaire du réseau ne peuvent s'effectuer qu'avec le recueil préalable du consentement de l'utilisateur.

Afin d'avoir plus d'information j'ai donc envoyé un mail réclamant la manière d'exprimer ce « consentement ». Voir document joint au compte-rendu.

Tel que libellé sur le site de la CNIL cela supposerait qu'Enedis soit capable de piloter le compteur afin qu'il puisse recevoir et exécuter cet ordre.

6. Bayonne

Enedis ne respecte pas toujours l'accord conclu avec la Mairie. Le Collectif anti Linky de Bayonne a pris contact avec certains élus du Conseil Municipal et une lettre va être envoyée au Maire afin d'obliger Enedis à respecter son engagement

7. Bovel et Loubaut

Si l'arrêté de la Mairie de Bovel a été cassé, celui de la Mairie de Loubaut semble toujours valide et le délai de 2 mois afin d'y faire appel est dépassé. <https://blogs.mediapart.fr/ramon-bordallo/blog/141118/linky-la-deliberation-de-loubaut-est-valable-la-prefecture-na-pas-reagi>

8. Communauté d'Agglomération Pays basque

Madame Bisauta a confirmé que la Communauté d'Agglomération Pays basque respectera son engagement et doit nous rappeler.